



**GONNEVILLE
SUR HONFLEUR**

N° 2022-35 VOI

ARRETE SUR LA CIRCULATION
Aménagement en enrobé de la rade d'accès - Entreprise LEGRIX Estuaire
Des propriétés de Philippe LEMAITRE 740 Route du Château de Prêtreville
et de Daniel GRENIN 875 Route du Château de Prêtreville
le jeudi 27 octobre 2022

Le maire de la commune de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
CONSIDERANT la demande de l'entreprise LEGRIX Estuaire, représentée par Armand Bouilly 06 64 89 97 18, de procéder à l'aménagement en enrobé de la rade d'accès des propriétés de Philippe LEMAITRE 740 Route du Château de Prêtreville et de Daniel GRENIN 875 Route du Château de Prêtreville - Le jeudi 27 octobre 2022 de 8h00 à 18h00

ARRETE

ARTICLE 1

L'entreprise est autorisée à neutraliser la circulation Route du Château de Prêtreville à partir du carrefour avec le chemin du Mont Bouy et jusqu'au carrefour avec la Route de la Vallée d'Ingrès le jeudi 27 octobre 2022 de 8h00 à 18h00 et si nécessaire jusqu'à la fin des travaux,

ARTICLE 2

Les deux sens de circulation sont concernés.

ARTICLE 3

L'entreprise est chargée d'afficher le présent arrêté à chaque carrefour, de mettre en place la déviation et les panneaux de signalisation correspondants,

ARTICLE 4

l'entreprise devra également prévenir les riverains.

ARTICLE 5

Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'entreprise, à Monsieur le Commissaire de Police, à Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Gonneville/Honfleur le 13/10/2022

Le Maire, Christian Minot



Mairie
3 rue du Nouveau Monde
14600 Gonnevillle-sur-Honfleur